

Fondation de Sainte-Justine de Dorchester (1862-1872)

André Côté

Volume 1, numéro 2, décembre 1995

De Oka à Mistassini : les fils de Cîteaux du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11058ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Côté, A. (1995). Fondation de Sainte-Justine de Dorchester (1862-1872). *Histoire Québec*, 1(2), 20–23.

Fondation de Sainte-Justine de Dorchester (1862-1872)

PAR ANDRÉ CÔTÉ, HISTORIEN ET PROFESSEUR D'HISTOIRE
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Avant que les Cisterciens ne s'établissent sur les rives du lac de Deux-Montagnes, à Oka (1881), ou au Lac-Saint-Jean, à Mistassini (1892), ils avaient fondé en 1825, à Tracadie, Nouvelle-Écosse, le monastère de Petit Clairvaux. Puis, en 1862, ils avaient accepté la responsabilité d'une fondation en Bas-Canada, à Sainte-Justine, dans le comté de Dorchester, non loin du lac Etchemin. C'est l'histoire de cette fondation dont on parle plus guère aujourd'hui, ou plutôt de cette tentative de création, que nous présente M. André Côté dans les pages qui suivent.

Cet article, tiré d'une thèse de maîtrise présentée par l'auteur à l'Université Laval en 1971, nous permet d'en savoir davantage sur l'histoire des Cisterciens au Québec. La thèse de M. Côté portait sur «L'ordre de Cîteaux et son établissement dans la province de Québec depuis la Révolution française jusqu'à 1935».

La fondation que le Petit Clairvaux établissait dans la province du Bas-Canada en 1862 fut précédée de quelques projets formés par le Père Vincent de Paul. Avant de se rendre en France pour tenter de régler la situation embarrassante de son monastère, celui-ci s'était intéressé à l'offre d'un emplacement situé à Saint-Joachim, lieu de résidence des prêtres du séminaire de Québec depuis 1769. Mais il était seulement question de terres non déboisées et les moines de Tracadie n'étaient pas assez nombreux pour faire le défrichement, d'où recommandation de ne pas se déplacer. Au retour de son voyage non fructueux, il avait de nouveau manifesté son intérêt pour un établissement dans la banlieue de Québec, mais sa requête ne semble pas avoir connu de réponse. Il désira ensuite faire la translation de son monastère dans le diocèse de Montréal, et le nouvel évêque douta du succès d'une telle entreprise.

Il fallut attendre l'arrivée des moines belges pour qu'un établissement au Bas-Canada soit considéré avec sérieux, et

son instigateur devait être le Père André Leyten. Ce religieux avait quitté le monastère de Saint-Xixte pour se rendre au Petit Clairvaux, le 25 janvier 1859, en compagnie du Père François-Xavier de Brie, religieux de chœur non prêtre, et d'un postulant convers. À son arrivée, une mésentente apparut entre lui et le supérieur ; il manifesta, dès ce moment, le désir de s'éloigner et d'aller fonder un monastère au Bas-Canada, mais le Père Jacques Deportemont s'opposa à son départ. C'est alors qu'il s'adressa à Mgr MacKinnon, évêque d'Arichat, qui avait juridiction sur l'établissement, et «à force d'importunités», il finit par en obtenir la permission et même des lettres de recommandation. Muni de cette autorisation épiscopale, il se rendit à Montréal où il demeura environ six mois et retourna au Petit Clairvaux. Il fut reçu assez froidement par son supérieur qui hésita à lui ouvrir la porte. Il multiplia ses demandes pendant un an et le Père Jacques se résolut à consulter la communauté sur cette question.

Après que la majorité des religieux eut accepté le projet du Père André, le supérieur écrivit, le 26 décembre 1861, à Mgr Charles-François Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, et lui demanda si le temps n'était pas venu de réaliser au moins en partie les désirs de l'un de ses prédécesseurs, le Père Vincent de Paul.

Mgr Baillargeon s'est empressé de lui dire : «Je serais heureux de voir votre petite communauté s'établir dans le diocèse ; je crois qu'avec l'aide de Dieu, elle y ferait beaucoup de bien ; qu'elle y serait bien accueillie par le clergé et par le peuple ; enfin il serait facile de lui procurer un bon coin de forêts pour s'y fixer. Mais les difficultés que présentent les défrichements de terres en Canada sont grandes ; il faudrait même aux bons Pères de la Trappe d'abondantes ressources pour pouvoir vivre et opérer ce défrichement durant plusieurs années, et tout ce que l'archevêque de Québec pourrait faire pour les aider, ce serait de les bénir et d'inviter son peuple à les assister de ses aumônes».

Malgré les difficultés énoncées clairement et le peu d'aide que pouvait lui apporter l'archevêque, le supérieur permit au Père André de quitter le monastère, le 21 février suivant, et de se rendre au Bas-Canada en vue d'y ériger une nouvelle maison. Le religieux se rendit encore à Montréal ; il visita les Sulpiciens qui lui offrirent le terrain donné en 1881 aux Trappistes de Bellefontaine. Il refusa l'offre au grand mécontentement de la compagnie qui avait désiré garder les titres de propriété.

Rendu à l'archevêché de Québec, il rencontra l'abbé Louis-Théodore Bernard, curé de Sainte-Claire de Dorchester depuis 1854, qui l'invita à s'établir dans sa paroisse et engagea Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, les trois frères Langevin : Hector-Louis, député libéral-conservateur à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pour la circonscription de Dorchester, Jean, principal de l'École normale Laval et plus tard évêque-fondateur du diocèse de Rimouski, et Edmond, secrétaire à l'archevêché, à donner avec lui chacun un lot de terrain pour l'éta-

blissement d'une colonie de trappistes. L'archevêque et les trois aînés de la famille Langevin acceptèrent la proposition et cinq terrains furent achetés dans le canton Langevin, érigé le 14 mars auparavant. Les lots 24, rangs VIII et IX, servirent à la mission de Sainte-Justine ; leur certificat de propriété fut donné à l'archevêché le 14 mai 1862. Les lots 23, 25 et 29, rang IX, ne devaient servir ni à la mission ni aux Trappistes. Le certificat de propriété du premier fut donné à l'abbé Bernard, le 12 septembre 1865, celui du second à Jean Langevin le 15 avril 1867 et enfin, celui du troisième lot devait être donné à Edmond Langevin, le 21 février 1871.

Le Père André accepta l'offre de l'abbé Bernard et écrivit au Père Jacques pour lui demander quelques sujets. Le supérieur choisit le Père Placide Gubbels, religieux de chœur, et deux Frères convers, Edmond Ruys et Clément Van Bellegem ; les deux premiers avaient quitté Saint-Xixte pour Tracadie, le 16 avril 1861, et le troisième, le 31 juillet 1858. Les trois religieux s'embarquèrent, le lundi de la Pentecôte de 1862, sur le *Lady Head*, et arrivés à Québec, ils furent reçus à l'archevêché. Ils logèrent quelques jours au palais épiscopal et se rendirent à Sainte-Claire rejoindre le Père André qui était devenu, depuis le 1^{er} mai, l'hôte du curé Bernard. Le supérieur de la nouvelle colonie publia alors une brochure où il expliquait que le moment était arrivé de donner suite à un projet qui avait trouvé «*tant d'écho et de sympathie dans les cœurs des respectables prêtres et de tous les bons chrétiens du Canada et de prendre les mesures nécessaires pour le conduire à bonne fin*».

Le 24 juin, les détenteurs de billets de location des lots 14 à 21, rang IX, canton Langevin, renoncèrent à leurs droits en faveur des Trappistes et cédèrent leur

terrain, formant 840 acres, à l'archevêché de Québec qui en reçut les certificats de propriété, le 22 mars 1866. Le jour même de cette cession, les recrues, accompagnées d'une dizaine de paroissiens, se rendaient à leur établissement et le Père André demeurait à Sainte-Claire «*pour se procurer les choses les plus indispensables et recueillir les aumônes*». Les charrettes qui transportaient les bagages s'arrêtèrent au lac Etchemin où la route se terminait et de là,

il fallut porter provisions et outils sur un parcours de 13 à 14 milles environ. Le premier soir, on coucha à la belle étoile et le lendemain, une cabane de branches et d'écorces fut construite. Les paroissiens, qui se remplaçaient périodiquement, cessèrent leur aide bénévole quatre semaines plus tard, à l'arrivée du Père André, avec lequel ils ne s'entendaient guère.

Un premier monastère en troncs d'arbres équarris, avait été construit selon le plan donné par le supérieur du groupe ; mais cette maison n'était guère plus confortable que la première : hauteur, huit pieds, largeur de sept et longueur de vingt. Tout le solide consistait dans les quatre murs et la toiture, les cloisons étant faites de grosse toile et le plancher, de bois qui avait

gardé toute sa rondeur, car le supérieur avait défendu aux ouvriers de scier les planches. Les religieux étaient épuisés et découragés, et le Père André, porté par caractère à une excessive austérité, ne cherchait guère à alléger leurs privations. Les paroissiens se plaignirent de cette rigueur démesurée à l'abbé Bernard et à l'archevêque de Québec ; ceux-ci demandèrent au Père Jacques Deportement d'aller examiner la situation.

Le supérieur du Petit Clairvaux arriva à la fondation de Sainte-Justine, le 14 août, accompagné de deux sujets, le Père François-Xavier de Brie, venu de Saint-Xixte en même temps que le Père André, et le Père Maur Ghijs, arrivé du même monastère en 1861. Il décida d'éloigner le Père André du monastère en l'envoyant en Europe sous prétexte de ramener des postulants et s'installa à Sainte-Justine pour six à sept mois. Il restaura la maison provisoire et écrivit à Saint-Xixte pour qu'on retienne le Père André. Mis au courant des intentions de son supérieur, le religieux envoya quatre recrues et se rendit au *Mount St. Bernard* où il mourut le 20 février 1867, un mois avant la sanction royale de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Le monastère de Notre-Dame de la Trappe du Saint-Esprit fut érigé canoniquement le 14 juin 1863 par Mgr Charles-François Baillargeon, coadjuteur de l'archidiocèse. La communauté, pouvant dès lors recevoir des novices, suivait la Réforme de Rancé ; elle relevait de l'ar-

Suite à la page suivante

Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau fut celui qui, après une visite pastorale, décida de supprimer la fondation de Sainte-Justine.

Source : Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850, n.p.



Mgr Pierre-Flavien Turgeon, bienfaiteur de la mission cistercienne à Sainte-Justine.

Source : Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850, n.p.



chevêché de Québec et ne dépendait d'aucune autre maison jusqu'à ce que les circonstances permettent son union ou affiliation à une congrégation déjà formée, soit en Europe, soit en Amérique. Le 20 juin, le Chapitre s'est réuni et le Père François-Xavier de Brie, ordonné le 27 septembre suivant par Mgr Baillargeon, fut alors choisi et nommé supérieur. Après son installation, commença la construction d'un monastère pouvant recevoir 80 religieux. Les travaux, dirigés par le Père Placide Gubbels, étaient terminés au milieu de l'année 1867. Les collectes effectuées dans les diocèses de Québec et de Montréal, rapportèrent environ \$ 8,000. À ce montant, il faut ajouter \$ 1,800 offerts par les fidèles du diocèse de Saint-Louis (Missouri). C'est en faisant des quêtes en cet endroit que le Père Gérard reçut l'offre d'un terrain pour établir une fondation de son ordre à Old Monroe. Le Père François-Xavier, incertain du succès d'une telle entreprise, lui permit finalement de quitter Sainte-Justine en compagnie du Père Placide Gubbels. Le monastère de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception, fondé à l'été de 1867, dut fermer ses portes huit ans plus tard, après n'avoir recruté qu'une dizaine de postulants qui ne persévérèrent guère plus de deux ans.

Les membres du monastère de Sainte-Justine venaient de Belgique et de la province de Québec. Leur nombre se répartissait ainsi : ils étaient 15 en 1864, 20 l'année suivante, 22 en 1867, 40 trois ans plus tard, mais au moment de leur dispersion en 1872, ils n'étaient plus qu'une vingtaine. Si les sujets canadiens-français du Québec ne manquaient pas, leur nombre aurait même atteint le chiffre de 31, sept seulement persévérèrent ; trois moururent au monastère et un autre, au presbytère de Sainte-Claire.

Suivant les exigences de leur règle, les religieux s'adonnaient aux travaux manuels et aux exercices spirituels. Sur le plan matériel, la construction d'un monastère et le défrichement du sol les pré-occupaient particulièrement ; en 1872, 405 acres sur une superficie de 840 avaient été défrichées et leurs biens évalués à \$ 19,038 alors que leur dette était de \$ 568.45 seu-

lement. Malgré ces activités nombreuses, la vie spirituelle n'était pas délaissée. On célébrait chaque jour la messe conventuelle, ainsi que l'office divin, et on trouvait encore le temps de vaquer à l'étude de la théologie. L'atmosphère de la communauté était faite de paix et de mortification. En 1864, les moines écrivirent à Mgr Baillargeon pour lui exprimer leur sentiment de soumission à l'égard de leur supérieur, et leurs *«pieuses lettres»*, selon le coadjuteur, *«respiraient l'esprit religieux qui les animait»*. En 1871, à la suite d'une plainte portée par le Père Jérôme Péloquin, futur supérieur de Bethléem, contre son supérieur, des lettres reflétant les mêmes sentiments et réfutant cette accusation avaient été envoyées à Mgr Taschereau.

Le Père François-Xavier, en plus d'être supérieur, cellier, maître des novices et chantre, devait également s'occuper de la mission, formée après l'arrivée des Trappistes, par les premiers résidents du canton Langevin. Selon l'arpenteur P.-E.-A. Casgrain, qui en avait fait le cadastre, le terrain était favorable à la culture et offrait aux colons les plus belles garanties de succès.

«Ce qui contribue le plus à m'inspirer cette confiance», écrit-il dans son rapport du 13 février 1862, *«c'est le fait remarquable que ce territoire est presque partout extrêmement plat et généralement peu rocheux, avantage qui assure aux défricheurs les plus grandes facilités pour l'ouverture des voies de communication. Ajoutons à cela que de magnifiques rivières et cours d'eau traversent les terres en tous sens. Tout me porte à croire que dans un avenir plus ou moins prochain, les plus beaux destins sont réservés au township Langevin»*.

Au cours de l'été 1862, le chemin Langevin, ouvert au coût de 350 livres, reliait le monastère au lac Etchemin. Dès octobre, 15 à 20 lots avaient été vendus le long du nouveau parcours et le déboisement était commencé sur plusieurs d'entre eux. Les trappistes avaient défriché au moins 10 acres et ils étaient à l'œuvre *«pour hiverner au milieu de cette belle forêt à la place de laquelle ils voulaient im-*

planter la civilisation». Les avantages que les colons... *«trouvent à aller s'établir au township Langevin»*, selon le député de Dorchester Hector-Louis Langevin, *«c'est qu'ils sont sûrs d'y avoir de suite non seulement de belles et bonnes terres et un chemin qui y conduit, mais encore tous les secours religieux que l'on a dans les vieilles paroisses. Un ou deux prêtres trappistes doivent, avant l'hiver, y résider avec les frères qui s'y trouvent et auxquels un ou deux novices se sont déjà joints [...] Si comme tout l'annonce, ce township se colonise promptement, en outre du monastère, cette nouvelle paroisse aura un prêtre résidant et une population riche et heureuse. La même prospérité devra s'étendre au voisinage [...] Avec la colonisation, nous augmenterons la richesse du pays, et conserverons sur notre sol, cette jeunesse aventureuse, qui va en pays étranger chercher un bonheur qu'elle trouvera toujours plus sûrement au milieu de nos belles forêts canadiennes»*.

Suivant l'invitation de Langevin, personnage influent, les colons s'étaient groupés autour du monastère pour former une mission que dut desservir, la plupart du temps, le Père François-Xavier. Une chapelle fut construite à deux milles du monastère, sur le lot 24, rang IX. La déserte connut d'abord un accroissement rapide : au 30 septembre 1871, elle comptait déjà 330 âmes, réparties dans 71 familles. La paroisse sera érigée canoniquement le 6 février 1890 et civilement, le 20 mai de la même année. Le 27 janvier 1892, la municipalité de la paroisse de Sainte-Justine connaîtra son érection en vertu des articles 29 à 32 du code municipal alors en vigueur.

Le Père François-Xavier remplissait ces diverses fonctions avec succès, mais il se heurta à deux problèmes majeurs qu'il ne put résoudre, soit l'affiliation à une communauté et la conservation des titres de propriété en fidéicommiss par l'archevêque de Québec. Dès le 20 mars 1867, il avait envoyé une requête à Mgr Baillargeon pour lui demander ses titres de propriété et la permission d'être constitué juridiquement. D'autres tentatives ont été faites en ce sens auprès de lui, et

de son successeur, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Mais avant de donner leur consentement, ceux-ci posaient comme conditions préalables que l'avenir du monastère soit assuré par l'affiliation à une communauté «nombreuse et fervente», que des modifications dans la règle s'établissent à cause du climat canadien, et qu'il y ait plusieurs religieux capables d'être supérieurs, maîtres des novices, etc. Les deux prélats désiraient que la communauté puisse avant tout se soutenir et se perpétuer, craignant qu'un avenir incertain ne l'amène à se dissoudre et que le gouvernement ne réclame alors leurs biens comme abandonnés. Ces propos accompagnaient une lettre du Père François-Xavier que Mgr Taschereau envoyait au Père François Régis, procureur général des Trappistes à Rome, qui se proposait, quant à lui, de soumettre cette question au prochain Chapitre Général.

Le Père François-Xavier s'était rendu en Europe, à l'automne de 1869, pour discuter de son union avec les monastères de Belgique et ceux de France qui suivaient la Réforme de Rancé, mais son voyage ne connut pas de succès. Le danger que le manque d'affiliation faisait courir à la Trappe de Sainte-Justine n'avait pas échappé à Dom Benoît Berger, abbé de *Our Lady of Gethsemani* et Père immédiat du Petit Clairvaux; effrayé de sa ruine certaine, il forma le dessein de l'arrêter. Les religieux lui en fournirent l'occasion en le priant de vouloir prendre également leur monastère sous sa juridiction. L'abbé leur répondit qu'il n'y avait aucun droit et les renvoya au Père Jacques, leur supérieur légitime. En même temps, il demanda à ce dernier de se rendre au monastère pour examiner les choses et connaître les sentiments de chacun des religieux sur un projet d'alliance avec la Congrégation de la Grande-Trappe. Le Père Jacques obéit et trouva les moines fort indécis et très divisés dans leurs sentiments. Les uns, en petit nombre, acceptaient l'alliance avec la Grande-Trappe; d'autres, en plus grand nombre, ne voulaient pas ajouter de nouvelles austérités au genre de vie qu'ils trouvaient déjà trop rude; les autres enfin et le Père Jacques, lui-même,

ne voulaient pas se prononcer, se disant prêts à suivre la majorité. Il fut impossible d'arriver à une autre conclusion sinon que pour le moment les choses resteraient dans le *statu quo*.

De retour à son monastère, le Père Jacques écrivit à Dom Benoît pour lui rendre compte de sa mission. L'abbé, ne sachant que faire, consulta Rome; mais avant que la réponse arrive, les religieux qui se décourageaient de plus en plus prièrent le Père Jacques de faire une dernière tentative. Celui-ci alla rencontrer Mgr Taschereau et lui demanda de remettre les titres de propriété aux moines de Sainte-Justine. L'archevêque refusa et lors d'une visite pastorale, effectuée le 2 juillet 1872, décida de supprimer la fondation.

Les religieux, au nombre d'une vingtaine, firent leurs préparatifs de départ et quittèrent le monastère de Notre-Dame du Saint-Esprit, le 13 du mois. La plupart des Frères convers se rendirent au Petit Clairvaux; quant aux religieux de chœur, deux retournèrent en Belgique et les autres obtinrent leur sécularisation pour se consacrer au ministère. Le Père François-Xavier, désormais l'abbé Henri de Brie, resta curé de la paroisse. Devenu complètement aveugle, il mourut le soir du 23 mars 1885, après s'être dévoué à cette charge pendant 22 ans; son inhumation s'est faite quatre jours plus tard «dans le chœur de l'église de cette paroisse, aux pieds du grand-autel, côté de l'Épître».

Les lots 14 à 21, rang IX, occupés et défrichés par les moines, de même que les bâtisses, meubles et effets immobiliers,

récolte engrangée, animaux, voitures et instruments aratoires qui se trouvaient sur les dits lots furent vendus par Mgr Taschereau, le 22 octobre suivant, à Olivier Labbé, cultivateur de Saint-Joseph de Beauce, au coût de \$ 7,000. La mission de Sainte-Justine eut en partage la chapelle, la sacristie, les objets de culte, meubles et articles nécessaires au pasteur. Le produit de la vente des biens servit à fonder l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus de Québec qui se chargea d'acquitter fidèlement les messes et prières prescrites en faveur des bienfaiteurs.

La sévérité du climat, les longs travaux manuels et les pénitences rigoureuses exigées par la grande austérité de la règle avaient épuisé presque tous les religieux. En mai 1872, trois d'entre eux étaient déjà morts de la tuberculose et deux autres, d'une vingtaine d'années, souffraient de la même maladie; pour bien dire, il n'y avait que deux ou trois Frères qui jouissaient encore de quelque santé. Les vocations pour un genre de vie si austère étaient «très rares dans le pays»; les monastères de Belgique ne pouvaient assurer le recrutement et le Petit Clairvaux se trouvait dans l'incapacité de soutenir le monastère québécois. Toujours privé d'affiliation et dépourvu de titres de propriété, celui-ci s'achemina vers l'extinction à brève échéance. La fondation fut un échec mais elle donna naissance à Sainte-Justine. Et l'un de ses paroissiens assure une certaine continuité aux fondateurs: il est abbé du monastère de Notre-Dame de Mistassini.

ÉPHÉMÉRIDES

1er septembre 1881 - Les fondateurs peuvent prendre possession de leur domaine au moulin de la Baie. «Ils sont accablés à la vue des terrains en friche et en bois qu'ils auront à transformer en champs fertiles». Les moines logent dans la maison du meunier, Cyrille Gagnon. Il alla occuper avec sa famille le grenier du moulin des Messieurs de Saint-Sulpice. Maison construite en

1785. Cette «petite maison blanche» est toujours là.

